



GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE

ASSURER VOTRE PROTECTION AU QUOTIDIEN

3^e cause de
mortalité.⁽¹⁾

+ de
11 millions
de blessés
par an

55 décès
par jour⁽²⁾

Chez soi, dans la rue ou à l'occasion d'activités quotidiennes, un rien peut tout faire basculer.

Garantie Accidents de la Vie est une protection essentielle pour mettre votre famille et vous à l'abri des aléas de la vie courante et de leurs conséquences financières.

¹ Les cahiers de la prévoyance – PAIR Conseil, Novembre 2021

² Economie.gouv.fr – Enquête permanente sur les accidents de la vie courante Institut national de veille sanitaire, 2016

Un accident de la vie est un accident sans tiers responsable.

Loin d'être un doublon, notre contrat d'assurance individuelle complète vos autres contrats d'assurance qui ne couvrent pas toujours les conséquences des accidents de la vie privée.



Une solide protection pour vous et votre famille en cas de blessures d'incapacité permanente ou de décès en plus de prestations d'assistance étendues

- accident domestique
- accident survenu lors d'activités scolaires ou de loisirs
- harcèlement scolaire et cyber harcèlement
- accident médical
- catastrophe naturelle ou technologique
- accident dû à une agression ou un attentat
- accident à l'étranger.

GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE

- 5 formules⁽⁴⁾ adaptées à chaque situation
- Souscription jusqu'à 70 ans, sans formalités médicales, ni délai d'attente
- Une protection dès 5 % d'incapacité permanente
- Jusqu'à 1,5 million d'euros en cas d'accident
- Une avance sur indemnisation possible en cas de responsabilité d'un tiers
- Une garantie d'assistance à l'étranger 24h/24 et 7j/7⁽⁵⁾

Pour vos enfants scolarisés ou étudiants

- Le seul contrat du marché à cumuler les garanties d'assurance et d'assistance en cas de cyberharcèlement et de harcèlement scolaire
- La prise en charge des préjudices scolaires en cas d'interruption d'une année scolaire.

⁴ Adulte sans enfant, famille, TNS seul ou en couple, TNS famille (même monoparentale) et sénior sans enfant.

⁵ Voir conditions détaillées dans la notice d'Information.

Travailleur non salarié

Cette couverture est également adaptée à votre statut, pour vous protéger contre les aléas de la vie dans le cadre de votre activité professionnelle.

Elle permet de compenser l'impact financier en cas d'accident, mais aussi d'assurer un accompagnement pour définir un nouveau projet professionnel, en cas d'impossibilité de reprendre votre activité.